

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 633 - page 4118

59 - Nord

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque.

ASSOCIATION NATIONALE DES SOLDATS CIBLES DES BALKANS - MEMOIRE.

Objet : maintenir et développer entre les membres ainsi que les diverses associations d'anciens combattants, les liens de camaraderie et d'assistance mutuelle issus de la fraternité d'arme, scellés par le conflit de l'Ex-Yougoslavie, les différentes opérations extérieures (Opex) et missions de maintien de la paix, défendre, par tous les moyens en son pouvoir, les intérêts moraux, sociaux et matériels de ses membres, perpétuer en tous lieux, en toutes circonstances et par tous les moyens mis à sa disposition, la mémoire des soldats « Morts pour la France sur le territoire de l'Ex-Yougoslavie », assurer la régularisation de toutes les mentions « Mort pour la France » pour tous nos soldats français tombés en opérations extérieures après 1963 : en collectant et rassemblant toutes informations et pièces nécessaires à la constitution des dossiers, en informant les familles sur l'état d'avancement des dossiers de régularisation des mentions, d'obtenir des administrations concernées leur devoir, de par la loi, d'inscrire sur nos monuments aux morts, les noms des soldats reconnus « Mort pour la France », organiser les cérémonies, l'oeuvre poursuivie par l'association à compter de sa création étant essentiellement le devoir de mémoire, patriotique et fraternelle.

Siège social : 333 la place, 59380 Wylder.

Date de la déclaration : 20 août 2015.